

## DECLARATION DE POLITIQUE SUR L'EGALITE DES CHANCES EN MATIERE D'EMPLOI

ALUCAM en tant qu'entreprise citoyenne déploie des politiques volontaristes en matière de diversité et d'égalité professionnelle, et s'engage à promouvoir un environnement de travail exempt de toute discrimination en :

- Se conformant aux lois nationales et aux accords internationaux pertinents, tel qu'ils sont transcrits dans les lois et règlements du Cameroun. Le respect des lois, les réglementations et accords applicables est effectif grâce au système de veille réglementaire en place.
- Basant sa sélection de recrutement, embauche et de promotion sur les compétences, les capacités, les qualités et l'aptitude médicale nécessaires pour les postes disponibles.

Alucam s'engage pour y parvenir, à ne discriminer aucun employé ou candidat en raison de son origine ethnique, de sa religion, de son sexe, de son âge ou de son handicap.

De même que la Compagnie prend des mesures appropriées pour favoriser la progression dans la carrière de tous ses agents sans discrimination.

La politique s'applique à toutes les actions sur les questions d'emploi à savoir sans s'y limiter : le recrutement, l'embauche, la promotion, la gestion des conséquences, la rémunération, la sélection pour la formation.

Alucam s'engage à respecter les principes d'action positive et d'égalité des chances en matière d'emploi.

Le Directeur des Ressources Humaines est responsable de la politique, élabore, coordonne les stratégies, la politique et le plan d'action visant à atteindre les objectifs d'égalité d'accès à l'égalité des chances.

Il s'assure que les pratiques et les méthodes de gestion sont exempts de toute forme de discrimination.

L'entreprise dans sa politique promeut les femmes au sein de tous les métiers, notamment ceux opérationnels, et œuvre à changer l'image de l'industrie auprès des femmes.